

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des sessions, le 31 août 2015 à 19 h 30 à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Gilbert Cardinal, Geneviève Gilbert, Marie-Josée Rochon et Michel Lavoie.

La secrétaire-trésorière et directrice générale Sophie Charpentier est également présente.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux (aucun)
4. Finance et trésorerie
 - 4.1 Fonds de pavage
5. Administration générale
 - 5.1 Embauche d'un technicien en génie civil temporaire – division voirie, aqueduc et égouts
6. Urbanisme et Environnement
 - 6.1 Demande de dérogation mineure (aucune)
 - 6.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale
 - 6.2.1 pour le 515, rue Principale
 - 6.2.2 pour le 425, rue Principale
 - 6.2.3 pour le 594, rue Principale
 - 6.2.4 pour le 322-328, rue Principale
 - 6.3 Demande de permis de lotissement (aucune)
7. Loisirs sportifs et culturels (aucun)
8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments
 - 8.1 Fourniture de sable tamisé pour la réserve d'abrasif pour la réserve d'abrasif pour la saison hivernale 2015-2016
9. Sécurité incendie et sécurité civile (aucun)
10. Divers (aucun)
11. Période d'information (aucun)
12. Période de questions
13. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

La secrétaire-trésorière et directrice générale constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec aux membres du conseil.

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

- 15-08-318** Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit et est adopté en ajoutant le point 10.1 Abrogation de la résolution numéro 15-08-316.

3. Adoption des procès-verbaux (aucun)

4. Finances et trésorerie

4.1 Fonds de pavage

15-08-319 Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers de prélever un montant de 4 616 \$ au sein de la réserve financière – pavage ainsi qu'une somme de 5 380 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté – pavage de manière à procéder au paiement de 9 996 \$, taxes incluses, à la firme Trottoirs Joliette Inc pour la reconstruction d'un trottoir sur la rue Desrochers.

Au 31 août 2015, l'excédent de fonctionnement affecté – pavage s'élève à la somme 288 476 \$.

5. Administration générale

5.1 Embauche d'un technicien en génie civil temporaire – division voirie, aqueduc et égouts

15-08-320 Attendu les besoins de la Municipalité suivant le départ volontaire d'un employé du Service des travaux publics ;

Attendu que suivant le dépôt de candidatures, des entrevues ont été effectuées et un candidat a été retenu pour ce poste ;

Attendu que ledit candidat possède les connaissances et compétences nécessaires à cette fonction ;

Attendu la recommandation favorable de la directrice générale adjointe, du directeur du Service des travaux publics et du directeur du Service de l'environnement ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M. Marc-André Michaud, à titre de technicien en génie civil temporaire – division voirie, aqueduc et égouts au sein du Service des travaux publics, le tout conformément aux termes de la convention collective présentement en vigueur.

6. Urbanisme et Environnement

6.1 Demande de dérogation mineure (aucune)

6.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale

6.2.1 pour le 515, rue Principale

15-08-321 Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-0075, présentée par monsieur Philippe Missland, au nom du restaurant Le Clos des Délices inc., situé au 515, rue Principale, étant constitué du lot 28-4-2 et 28-8, rang 3, canton de Lussier, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule 4930-39-4807, à l'effet de permettre un agrandissement du bâtiment principal ;

Attendu que cette bâtisse est située dans le noyau villageois et est assujettie à la production d'un plan d'implantation et d'intégration

architecturale lorsqu'un agrandissement, dont une modification de l'apparence extérieure d'un bâtiment est projetée ;

Attendu que l'architecture proposée du bâtiment est cohérente avec l'origine résidentielle du secteur ;

Attendu les échantillons, plans et photos proposés par le requérant ;

Attendu la demande d'aide financière dans le cadre du *Règlement 12-850 concernant un programme d'aide à la rénovation des bâtiments et enseignes commerciales* ;

Attendu que le plan d'enseigne est conforme au règlement sur le zonage et respecte les objectifs du P.I.I.A.;

Attendu la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 20 août 2015 ;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale et d'autoriser le Service d'urbanisme à délivrer le permis, le tout tel que présenté par monsieur Philippe Missland, au nom du restaurant Le Clos des Délices inc., en date du 10 août 2015, étant donné que les objectifs et critères fixés pour un plan d'implantation et d'intégration architecturale, ainsi que les objectifs et critères applicables à la restauration, la rénovation ou la réparation de bâtiments existants dans le noyau villageois, sont rencontrés.

6.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale 6.2.2 pour le 425, rue Principale

15-08-322 Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-0066, présentée par Dépanneur l'Oasis St-Donat inc., pour la Boutique des Artisans du Nord, représentée par madame Nancy Laroche, pour sa propriété située au 425, rue Principale, étant constituée des lots 29-6-1 et 29-6-2, rang 3, canton de Lussier, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule 4931-10-7695, à l'effet de permettre une modification de l'apparence extérieure du bâtiment, un changement de couleur et l'installation d'une nouvelle enseigne ;

Attendu que cette bâtisse est située dans le noyau villageois et est assujettie à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale lorsque de tels changements sont projetés ;

Attendu que l'architecture proposée du bâtiment est cohérente avec l'origine résidentielle du secteur ;

Attendu les échantillons, plans et photos proposés par le requérant ;

Attendu que le plan d'enseigne est conforme au règlement sur le zonage et respecte les objectifs du P.I.I.A.;

Attendu la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 20 août 2015 ;

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale et d'autoriser le Service d'urbanisme à

délivrer le permis, le tout tel que présenté par Dépanneur l'Oasis St-Donat inc., pour la Boutique des Artisans du Nord, représentée par madame Nancy Laroche, en date du 16 juillet 2015, étant donné que les objectifs et critères fixés pour un plan d'implantation et d'intégration architecturale sont rencontrés.

6.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale
6.2.3 pour le 594, rue Principale

15-08-323 Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-0072, présentée par monsieur Benoît Tourville, pour sa propriété située au 594, rue Principale, étant constituée d'une partie du lot 27-1 et du lot 27-1-44, rang 2, canton de Lussier, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule 4930-47-7203, à l'effet de permettre la rénovation d'un escalier et d'une galerie sur deux étages qui sera composée de bois traité non peinturé ;

Attendu que cette bâtisse est située dans le noyau villageois et est assujettie à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale lorsqu'une modification de l'apparence extérieure d'un bâtiment et un changement de couleur des bâtiments sont projetés ;

Attendu que l'architecture proposée du bâtiment est cohérente avec l'origine résidentielle du secteur ;

Attendu les échantillons, plans et photos proposés par le requérant ;

Attendu la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 20 août 2015 ;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale et d'autoriser le Service d'urbanisme à délivrer le permis, le tout tel que présenté par monsieur Benoît Tourville, en date du 29 juillet 2015, conditionnellement à ce que le requérant peinte la galerie et les escaliers de couleur blanche telle qu'auparavant et remette en état la toiture située au-dessus de la galerie au deuxième étage.

6.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale
6.2.4 pour le 322 à 328, rue Principale

15-08-324 Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-0079, présentée par monsieur Guy Beauséjour, pour sa propriété située aux numéros 322 à 328, rue Principale, étant constituée du lot 30-46, rang 2, canton de Lussier, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule 4931-92-1369, à l'effet de permettre le changement de l'apparence extérieure du bâtiment ;

Attendu que cette bâtisse est située dans le noyau villageois et est assujettie à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale lorsqu'une modification de l'apparence extérieure du bâtiment est projetée ;

Attendu que l'architecture proposée du bâtiment est cohérente avec l'origine résidentielle du secteur ;

Attendu les échantillons, plans et photos proposés par le requérant ;

Attendu la demande d'aide financière dans le cadre du *Règlement 12-850 concernant un programme d'aide à la rénovation des bâtiments et enseignes commerciales* ;

Attendu la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 20 août 2015 ;

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale et d'autoriser le Service d'urbanisme à délivrer le permis, le tout tel que présenté par monsieur Guy Beauséjour, pour sa propriété située aux numéros 322 à 328, rue Principale, en date du 20 août 2015, étant donné que les objectifs et critères fixés pour un plan d'implantation et d'intégration architecturale, ainsi que les objectifs et critères applicables à la restauration, la rénovation ou la réparation de bâtiments existants dans le noyau villageois, sont rencontrés. Le tout conditionnellement à ce que les points suivants soient rencontrés, à savoir :

- a) que le revêtement soit de bois de couleur brune, tel que proposé par le requérant
- b) que le revêtement des colonnes situées à l'avant soit de couleur brune pour le haut et en pierres tel que proposé par le requérant pour le bas
- c) que tous les éléments décoratifs situés à l'avant et à l'arrière du bâtiment (ex. : cadrages, etc.) soient de couleur blanche

6.3 Demande de permis de lotissement (aucune)

7. Loisirs sportifs et culturels (aucun)

8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments

8.1 Fourniture de sable tamisé pour la réserve d'abrasif pour la réserve d'abrasif pour la saison hivernale 2015-2016

15-08-325 Attendu les besoins en sable pour la prochaine période hivernale ;

Attendu le processus d'appel d'offres sur invitation dont les soumissions ont été ouvertes le 21 août 2015 ;

Attendu l'analyse des soumissions reçues par le directeur du Service des travaux publics au sein de son rapport en date du 27 août 2015 ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de fourniture pour la réserve d'abrasif au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Excavations Lambert au prix de 10,45 \$ la tonne, excluant les taxes, pour la fourniture de 8 300 tonnes dont un montant de 70 558,75 \$, taxes incluses, sera prélevé au cours de l'année 2015 et une somme de 29 164,82 \$ à être prélevée au budget 2016, le tout au code budgétaire 02-330-00-622. Il est également résolu que la première livraison soit exécutée par l'adjudicataire et que le deuxième transport soit effectué par le Service des travaux publics.

9. Sécurité incendie et sécurité civile (aucun)

10. Divers

10.1 Abrogation de la résolution numéro 15-08-316

15-08-326 Attendu la résolution numéro 15-08-316 par laquelle le conseil municipal acceptait de procéder à une étude d'achalandage dans le cadre du festival Rythmes et Saveurs ;

Attendu qu'après discussions avec l'organisme Événements Art, Musique et Culture qui organise ce festival, il s'avère que ledit organisme s'occupera elle-même de cette étude ;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité de conseillers d'abroger la résolution numéro 15-08-316.

11. Période d'information

11.1 Festival Rythmes et Saveurs

11.2 Inauguration d'un pont dans la Forêt Ouareau

12. Période de questions

12.1 Abrogation de la résolution numéro 15-08-316

12.2 Places réservées à l'église pour le spectacle de Boucar Diouf

13. Fermeture de la séance

15-08-327 Il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée. Il est alors 19 h 45.

Sophie Charpentier
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Joé Deslauriers
Maire